

Référence : C.N.158.2015.TREATIES-XI.B.14 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

GENÈVE, 30 SEPTEMBRE 1957

CORRECTIONS AUX ANNEXES A ET B ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 8 mars 2015, date à laquelle le délai spécifié pour la notification d'objection aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte des annexes A et B (versions anglaise et française) communiquées par la notification dépositaire C.N.756.2014.TREATIES-XI.B.14 du 8 décembre 2014.

.... Le procès-verbal de rectification est transmis en annexe.

Le 13 mars 2015



¹ Voir notification dépositaire C.N.756.2014.TREATIES-XI.B.14 du 8 décembre 2014 (Proposition de corrections aux annexes A et B).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.



EUROPEAN AGREEMENT CONCERNING THE
INTERNATIONAL CARRIAGE OF DANGEROUS
GOODS BY ROAD (ADR)
ADOPTED AT GENEVA, 30 SEPTEMBER 1957

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU
TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES
PAR ROUTE (ADR)
ADOPTÉ À GENÈVE, 30 SEPTEMBER 1957

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION
OF ANNEXES A AND B TO THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION
DES ANNEXES A ET B DE L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the
European Agreement Concerning the
International Carriage of Dangerous
Goods by Road, adopted at Geneva on
30 September 1957 (ADR),

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de
dépositaire de l'Accord européen
relatif au transport international
des marchandises dangereuses par
route, adopté à Genève le 30
septembre 1957 (ADR),

WHEREAS the English and French
texts of annexes A and B to the ADR
contain certain errors,

CONSIDÉRANT que les textes anglais
et français des annexes A et B de
l'ADR contiennent certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal
of corrections has been communicated
to all interested States by
depositary notification
C.N.756.2014.TREATIES-XI.B.14 of
8 December 2014,

CONSIDÉRANT que la proposition de
corrections correspondante a été
communiquée à tous les États
intéressés par la notification
dépositaire C.N.756.2014.TREATIES-
XI.B.14 du 8 décembre 2014,

WHEREAS by 8 March 2015, the date
on which the period specified for
the notification of objection to the
proposal of corrections expired, no
objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 8 mars 2015,
date à laquelle le délai spécifié
pour la notification d'objection aux
corrections proposées a expiré,
aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required
corrections as indicated in the
above notification to be effected in
the English and French texts of
annexes A and B of the ADR.

A FAIT PROCÉDER aux corrections
requises comme indiquées dans la
notification précitée dans les
textes anglais et français des
annexes A et B de l'ADR.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Stephen Mathias, Assistant
Secretary-General in charge of Legal
Affairs, have signed this Procès-
verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Stephen Mathias, Sous-Secrétaire
général chargé du Bureau des
affaires juridiques, avons signé le
présent procès-verbal.

Done at the Headquarters of the
United Nations, New York,
on 9 March 2015.

Fait au Siège de l'Organisation
des Nations Unies, à New York,
le 9 mars 2015.

Stephen Mathias